

REGLEMENT TRAIL DES ARGALES – RIEULAY **Samedi 23 août 2025**

La manifestation pédestre hors stade, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux-ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1 – Lieu, date et nature de la compétition

Le Trail des Argales à Rieulay est organisé le samedi 23 août 2025 par Cœur d'Ostrevent Agglo.

Les 4 courses se déroulent principalement sur la base sports nature des Argales. Elles comportent un classement en fonction du chronométrage (hormis pour le 300m et 1.5km).

Départs et arrivées des courses sur la base sports nature des Argales – 59870 RIEULAY (ancien stade de football)

16h00 : Départ du 300m

16h10 : Départ du 1,5km

17h : Départ du 15km

17h10 : Départ du 9km

2 – Organisateur

Cœur d'Ostrevent Agglo – Avenue du Bois - 59287 Lewarde

Partenaires : Cœur d'Ostrevent Tourisme, Association Somain-Rieulay Athlétisme, Aniche Athlétisme Club, Team Athlé Pecquencourt, Entente Athlétique Dechy-Guesnain, Decathlon Lambres-lez-Douai et Département du Nord.

3 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée par l'inscription dûment complétée sur le site internet www.adeorun.com

Pas d'inscription le jour J.

Limite du nombre d'inscriptions pour l'ensemble des courses : 700

a – Catégorie d'âge :

- Pour le 15km : les cadets, juniors, espoirs, seniors et masters (nés en 2009 et avant)

- Pour le 9km : les cadets, juniors, espoirs, seniors et masters (nés en 2009 et avant)

- Pour le 1.5km : les poussins (nés en 2014 et 2015), benjamins (nés en 2012 et 2013) et minimes (nés en 2010 et 2011)

- Pour le 300m : Baby Athlé (2019 et après) et Eveil Athlétique (2016 à 2018), pas de chronométrage, pas de classement

b – Justificatifs :

L'organisateur s'assurera que les participants :

O sont titulaires d'une licence Athlé Compétition, délivré par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

O ont suivi le parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé ». Ce parcours est à suivre dans les trois mois avant la manifestation. Il est accessible via la plateforme en ligne de la FFA.

Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

c – Droit d'inscription :

Les droits d'inscription sont de :

- Gratuit pour la course du 300m et 1.5km
donnant droit à une médaille, un diplôme et un ravitaillement.

- 10 € pour la course du 9km (hors frais de service)
- 15 € pour la course du 15km (hors frais de service)
donnant droit à un lot et aux ravitaillements.

Droit d'inscription payable sur internet par carte bancaire sur le site www.adeorun.com

d – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au : mercredi 20 aout 2025 à 23h59
Pas d'inscription le jour J.

e – Athlètes handisports

Le parcours ne permet l'accueil des athlètes en fauteuil.

Cependant, pour les personnes à mobilité réduite, une Joëlette peut être emprunter gratuitement.

La Joëlette est un fauteuil tout terrain qui permet la pratique de la

randonnée ou de la course à toute personne à mobilité réduite ou en situation de handicap, enfant ou adulte, même très lourdement dépendant, avec l'aide d'au moins deux accompagnateurs.

L'accompagnateur arrière assure l'équilibre de la Joëlette, l'accompagnateur avant assure la traction et la direction.

Contact : Service Environnement-Cadre de Vie de Cœur d'Ostrevent Agglo : 03 61 29 70 09 / 03 27 71 37 37 – mbailleux@coeurdostreventagglo.fr / ocardot@coeurdostreventagglo.fr

f – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation et du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

g – Session d'inscription et retrait des dossards

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Session d'inscriptions (si dossards restants) et retrait des dossards :

- Decathlon Lambres-lez-Douai : le mercredi 20 août de 14h30 à 18h. 10% de réduction sur le rayon running.

Retrait des dossards le jour J de 14h30 à 16h30.

h – Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

i – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 – Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance n° 0R205721 souscrite auprès de PNAS.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6 – Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a – Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course du 15km est de 2h15. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

b – Chronométrage

Le chronométrage se fera via un logiciel de gestion et de chronométrage avec puce électronique (Nordsport).

7 – Classements et récompenses

a – Classements

Il sera établi pour les courses du 9km et 15 km.

b – Récompenses

Pour le 15km :

- aux 1^{ers}, 2^{èmes} et 3^{èmes} au scratch : chèque (ou carte cadeau) et trophée
(1^{er} : 150€ ; 2^{ème} : 80€ ; 3^{ème} : 50€)

Pour le 9km :

- aux 1^{ers}, 2^{èmes} et 3^{èmes} au scratch : chèque (ou carte cadeau) et trophée
(1^{er} : 100€ ; 2^{ème} : 60€ ; 3^{ème} : 30€)

Pour le 9km et le 15km :

- aux 1^{ers} de chaque catégorie : panier garni

Pour les courses 300m et 1.5km :

- Une médaille et un diplôme pour chaque enfant

Tirage au sort : Un VTT sera à gagner

Les résultats seront publiés sur le site <https://www.nordsport-chronometrage.fr> et sur la page Facebook de Cœur d'Ostrevent Agglo. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site en cas de motif légitime.

8 – Ravitaillements

Cette course est en semi autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires (vivement conseillé).

– Postes de ravitaillement :
pour le 9km : pas de ravitaillement à mi-parcours
pour le 15km : à 7.5km
et à l'arrivée pour toutes les courses.